

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022

ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE



Commune - COMMUNE DE LA COURONNE (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE LA COURONNE -
21501 (2)**

Numéro SIRET : 21160113300120

POSTE COMPTABLE : RECEVEUR MUNICIPAL - LA COURONNE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : RESTAURANT COMMUNAL DE LA COURONNE - 21505 (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE
16113COMMUNE DE LA COURONNE
RESTAURANT COMMUNAL DE LA COURONNECA
2021Berger
Levrault

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 018
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	38
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	90,86 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	9,13 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE(1)**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 096 591,45	G	1 230 828,59
	Section d'investissement	B	23 342,58	H	25 980,51
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	36 388,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	3 921,32 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 119 934,03	= G+H+I+J	1 297 119,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	17 594,40	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	17 594,40	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 096 591,45	= G+I+K	1 267 217,36
	Section d'investissement	= B+D+F	40 936,98	= H+J+L	29 901,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 137 528,43	= G+H+I+J+K+L	1 297 119,19

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	17 594,40
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 520,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à valoir
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 074,40	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	536 100,00	458 637,65	17 537,06	0,00	59 925,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 300,00	610 000,00	0,00	0,00	300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	1 245,97	0,00	0,00	1 754,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 149 400,00	1 069 883,62	17 537,06	0,00	61 979,32
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	215,60	0,00	0,00	284,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	3 810,09				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 153 710,09	1 070 099,22	17 537,06	0,00	66 073,81
023	Virement à la section d'investissement (2)	50 566,51				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	8 955,17	8 955,17			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		59 521,68	8 955,17			50 566,51
TOTAL		1 213 231,77	1 079 054,39	17 537,06	0,00	116 640,32
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	493 500,00	460 011,71	27 605,62	0,00	5 882,67
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	52 000,00	61 588,54	50 553,00	0,00	-60 141,54
75	Autres produits de gestion courante	629 000,00	629 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 174 500,00	1 150 600,25	78 158,62	0,00	-54 258,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	146,72	0,00	0,00	-146,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 174 500,00	1 150 746,97	78 158,62	0,00	-54 405,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 343,00	1 923,00			420,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 343,00	1 923,00			420,00
TOTAL		1 176 843,00	1 152 669,97	78 158,62	0,00	-53 985,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 36 388,77				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	14 520,00	5 480,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 600,00	16 038,19	0,00	2 561,81
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 500,00	5 381,39	3 074,40	21 044,21
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	68 100,00	21 419,58	17 594,40	29 086,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	68 100,00	21 419,58	17 594,40	29 086,02
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	2 343,00	1 923,00		420,00
041	Opérations patrimoniales (1)	20 000,00	0,00		20 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 343,00	1 923,00		20 420,00
	TOTAL	90 443,00	23 342,58	17 594,40	49 506,02
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 080,00	0,00	-10 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	10 080,00	0,00	-10 080,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 000,00	6 945,34	0,00	54,66
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	7 000,00	6 945,34	0,00	54,66
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 000,00	17 025,34	0,00	-10 025,34
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	50 566,51			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	8 955,17	8 955,17		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	20 000,00	0,00		20 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	79 521,68	8 955,17		70 566,51
	TOTAL	86 521,68	25 980,51	0,00	60 541,17

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 3 921,32	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022

Crédits

Berger
Levrault

ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	476 174,71		476 174,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 000,00		610 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 245,97		1 245,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	215,60	0,00	215,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	8 955,17	8 955,17
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 087 636,28	8 955,17	1 096 591,45
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 923,00	1 923,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 038,19	0,00	16 038,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 381,39	0,00	5 381,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		21 419,58	1 923,00	23 342,58
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	487 617,33		487 617,33
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	112 141,54		112 141,54
75	Autres produits de gestion courante	629 000,00	0,00	629 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	146,72	1 923,00	2 069,72
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 228 905,59	1 923,00	1 230 828,59
Pour information				36 388,77
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				36 388,77

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 945,34	0,00	6 945,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	10 080,00	0,00	10 080,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 955,17	8 955,17
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		17 025,34	8 955,17	25 980,51
Pour information				3 921,32
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				3 921,32

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	536 100,00	458 637,65	17 537,06	0,00	59 925,29
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	18 000,00	15 240,30	734,40	0,00	2 025,30
60611	Eau et assainissement	6 000,00	744,79	0,00	0,00	5 255,21
60612	Energie - Electricité	12 500,00	7 218,39	1 093,62	0,00	4 187,99
60621	Combustibles	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
60622	Carburants	3 000,00	2 673,19	166,33	0,00	160,48
60623	Alimentation	410 000,00	371 818,43	11 751,09	0,00	26 430,48
60628	Autres fournitures non stockées	11 000,00	5 694,33	556,71	0,00	4 748,96
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	3 497,65	0,00	0,00	4 502,35
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	7 844,23	257,10	0,00	4 898,67
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 334,11	50,00	0,00	-384,11
6064	Fournitures administratives	200,00	580,99	0,00	0,00	-380,99
6135	Locations mobilières	1 100,00	1 008,30	90,00	0,00	1,70
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 500,00	2 761,81	0,00	0,00	1 738,19
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	5 803,57	0,00	0,00	-1 303,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	9 446,59	0,00	0,00	553,41
6156	Maintenance	15 000,00	12 198,05	0,00	0,00	2 801,95
6161	Multirisques	1 000,00	751,05	0,00	0,00	248,95
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	2 837,81	0,00	-2 837,81
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	1 391,00	0,00	0,00	-691,00
6226	Honoraires	4 700,00	4 896,00	0,00	0,00	-196,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	2 099,62	0,00	0,00	400,38
627	Services bancaires et assimilés	100,00	39,25	0,00	0,00	60,75
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	596,00	0,00	0,00	104,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 300,00	610 000,00	0,00	0,00	300,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	610 150,00	610 000,00	0,00	0,00	150,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	1 245,97	0,00	0,00	1 754,03
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 063,61	0,00	0,00	936,39
6542	Créances éteintes	1 000,00	182,36	0,00	0,00	817,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 149 400,00	1 069 883,62	17 537,06	0,00	61 979,32
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	215,60	0,00	0,00	284,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	215,60	0,00	0,00	284,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 810,09				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 153 710,09	1 070 099,22	17 537,06	0,00	66 073,81
023	Virement à la section d'investissement	50 566,51	0,00			50 566,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	8 955,17	8 955,17			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 955,17	8 955,17			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		59 521,68	8 955,17			50 566,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		59 521,68	8 955,17			50 566,51
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 213 231,77	1 079 054,39	17 537,06	0,00	116 640,32
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022



ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	493 500,00	460 011,71	27 605,62	0,00	5 882,67
7067	Redev. services périscolaires et enseign	493 500,00	460 011,71	27 605,62	0,00	5 882,67
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	52 000,00	61 588,54	50 553,00	0,00	-60 141,54
744	FCTVA	0,00	415,54	0,00	0,00	-415,54
7478	Participat° Autres organismes	52 000,00	61 173,00	50 553,00	0,00	-59 726,00
75	Autres produits de gestion courante	629 000,00	629 000,00	0,00	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	629 000,00	629 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 174 500,00	1 150 600,25	78 158,62	0,00	-54 258,87
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	146,72	0,00	0,00	-146,72
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	71,60	0,00	0,00	-71,60
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	75,12	0,00	0,00	-75,12
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 174 500,00	1 150 746,97	78 158,62	0,00	-54 405,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	2 343,00	1 923,00			420,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 343,00	1 923,00			420,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 343,00	1 923,00			420,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 176 843,00	1 152 669,97	78 158,62	0,00	-53 985,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		36 388,77				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20 000,00	0,00	14 520,00	5 480,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	14 520,00	5 480,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	18 600,00	16 038,19	0,00	2 561,81
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 431,80	0,00	-2 431,80
2184	Mobilier	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 600,00	13 606,39	0,00	993,61
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	29 500,00	5 381,39	3 074,40	21 044,21
2313	Constructions	29 500,00	5 381,39	3 074,40	21 044,21
Total des dépenses d'équipement		68 100,00	21 419,58	17 594,40	29 086,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		68 100,00	21 419,58	17 594,40	29 086,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 343,00	1 923,00		420,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 343,00	1 923,00		420,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 343,00	1 503,00		840,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	420,00		-420,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 000,00	0,00		20 000,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00		20 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		22 343,00	1 923,00		20 420,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		90 443,00	23 342,58	17 594,40	49 506,02
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 080,00	0,00	-10 080,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 080,00	0,00	-10 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	10 080,00	0,00	-10 080,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	6 945,34	0,00	54,66
10222	FCTVA	7 000,00	6 945,34	0,00	54,66
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	7 000,00	6 945,34	0,00	54,66
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 000,00	17 025,34	0,00	-10 025,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement	50 566,51			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	8 955,17	8 955,17		0,00
28031	Frais d'études	384,00	384,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	787,81	787,81		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	89,00	89,00		0,00
28184	Mobilier	3 641,36	3 641,36		0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 053,00	4 053,00		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 521,68	8 955,17		50 566,51
041	Opérations patrimoniales (5)	20 000,00	0,00		20 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00		20 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	79 521,68	8 955,17		70 566,51
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	86 521,68	25 980,51	0,00	60 541,17
	Pour information	3 921,32			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022

Berger
Levrault

R3

ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022

Berger
Levrault

ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	8	27/12/1996
L	EQUIPEMENTS CUISINES	15	27/12/1996
L	LOGICIEL	2	27/12/1996
L	MATERIEL CLASSIQUE	8	27/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	27/12/1996
L	MOBILIER	10	27/12/1996
L	VOITURE	8	27/12/1996

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
26/08/2021	REFRIGERATEUR P MAT DES MOINES	529,99	0,00	15
15/09/2021	POSTE INFORMATIQUE AU REST SCOL	1 564,76	0,00	2
15/10/2021	CHARIOT D ENFOURNEMENT POUR FOUR TRANS THERM	994,80	0,00	15
15/10/2021	FOUR DE REMISE EN T°C ET MAITIEN MARQUE BOURGEAT	6 306,00	0,00	15
20/10/2021	BOUTEILLES ISOTHERMES 500ML ET 1500ML	1 989,60	0,00	15
20/10/2021	REALISATION CLOISON	1 562,99	0,00	0
22/10/2021	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	867,04	0,00	2
30/10/2021	BAC - COUVERCLES	2 956,56	0,00	15
08/11/2021	PORTE INTERIEURE	3 818,40	0,00	0
22/11/2021	BOUTEILLES ISOTHERMES 500ML ET 1500ML	829,44	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		21 419,58	0,00	

IV -- ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022

Berger
Levrault

ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE

A10.3

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES – A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES****A10.5****A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 14/03/2022

Berger
Levrault

IV – ANNEXES
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
 GARANTIES D'EMPRUNT**

R12
 ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 228 905,59
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-1° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-2 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-3 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-4 : vacances temporaires d'un emploi
3-5, 1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-5, 2° : emplois de niveau de catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3-3-1° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-2° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-3° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 38, paragraphes 1 et 2 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5 : article 47, paragraphes 1 et 2 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
41 : article 47, paragraphes 1 et 2 de la loi n° 2012-347 : recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le 14/03/2022
ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Berger
Levrault

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

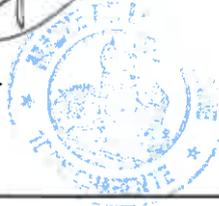
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/03/2022

Présenté par (1) Le président, Jacky BONNET
A La Couronne, le 07/03/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A La Couronne, le 07/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

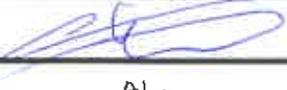
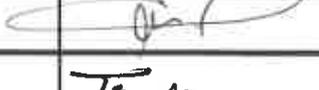


ALTMAYER Hugues	
ALVAREZ Laurent	
AUBINEAU Joseph	
AVRIL Annie, adjointe	
BELLEFAYE Jacques	
BILLAUD Marie-Christine, adjointe	
BLANCHOU Florence	
BONNET Jacky, adjoint	
BRENON David	
CHEVALEYRE Chantal	
CLERAC Marcelle	
DA SILVA Sylvie	
DAURE Jean François, Maire	
DOITEAU Mathieu	
DORE Jean-Jacques	
UCHER Valérie	
DUPONT Hélène	
FOURRIER Maud, adjointe	
GREVERIE Nicolas, adjoint	
LASNIER Dominique, adjoint	
MARICOURT Carine	

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
 Reçu en préfecture le 11/03/2022
 Affiché le 14/03/2022
 ID : 016-211601133-20220307-2022_03_036-DE



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MERIGEAUD Cécile	
N'DIONE Seynabou	Abs
O'BYRNE Jean-Pierre	
PEEROO Alain	Abs
PERICHON Christine	
SEMANE Zahra, adjointe	
TEXIER Philippe, adjoint	
THOMAS Jean-Louis	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A LA COURONNE, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.